



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des sages-femmes et santé des femmes

Question écrite n° 45500

Texte de la question

M. Yannick Favenec-Bécot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les 24 000 sages-femmes qui, en France, jouent un rôle primordial auprès des femmes et des nouveau-nés. Malheureusement, leur profession, quel que soit son mode d'exercice, traverse une crise sans précédent et désormais, faute d'attractivité du métier, des maternités ferment. Le Ségur de la santé, qui représentait une occasion de reconnaître et de valoriser enfin cette profession négligée depuis des décennies, n'a pas apporté les réponses ambitieuses et pérennes attendues par les sages-femmes. L'Ordre des sages-femmes estime que leur statut et leur rôle évoluent uniquement de crise en crise, sans réelle vision globale et cohérente de la santé sexuelle et reproductive en France ni valorisation. La crise est par ailleurs aggravée par la situation alarmante du système périnatal. Les différents indicateurs se dégradent tandis que les attentes des femmes et des couples peinent à trouver des réponses satisfaisantes. Plus globalement, la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes restent fragiles. La prévention gynécologique, le dépistage des cancers ou le choix d'une contraception ne sont pas accessibles à toutes les femmes. Ainsi, une femme sur six n'a pas de suivi gynécologique alors même que 30 % d'entre elles ne connaissent pas les compétences des sages-femmes. Pour répondre à ces enjeux, l'Ordre des sages-femmes a publié avec les instances de la profession un livre blanc et lancé la campagne « santé pour toutes ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles solutions seraient envisagées pour valoriser le rôle des sages-femmes et améliorer la santé des femmes.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45500

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3123

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)